

Conditions générales d'inscription

Conçus pour **les jeunes**, nos séjours sont déclarés auprès des services départementaux de la **Jeunesse et des Sports**, ce qui implique le respect des normes en vigueur tant au point de vue pédagogique, sanitaire, que de la **sécurité**. L'inscription à un séjour proposé par l'association implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions particulières d'inscription.

Comment s'inscrire

Vous devez nous faire parvenir le dossier d'inscription par correspondance, soit directement dans nos locaux, pour que votre demande soit prise en considération, vous devez nous retourner :

- 1 fiche d'inscription par enfant soigneusement remplie au stylo bille.
- 1 chèque d'acompte de 200 €, libellé à l'ordre de Services Chrétiens.

A réception du dossier complet, une confirmation d'inscription vous sera adressée. Dans un souci de préservation de l'environnement et pour accélérer le traitement de votre dossier, nous privilégions l'envoi par mail des attestations et convocations. N'oubliez pas d'indiquer votre adresse mail sur la fiche d'inscription. Le paiement du solde devra être effectué au plus tard le 1^{er} juin de l'année. En cas d'inscription dans les 30 jours précédant le départ, vous devez régler l'intégralité du montant du séjour.

Nous vous communiquerons alors le dossier d'inscription complet contenant les informations concernant le déroulement du séjour, le départ et le retour, le trousseau, la fiche sanitaire et le contrat ados, le cas échéant.

Nos prix comprennent

- l'hébergement en pension complète,
- le cas échéant, les transports liés au séjour,
- les activités,
- l'encadrement pédagogique qualifié,
- le matériel pédagogique, les visites et excursions éventuelles décrites dans les programmes,
- la couverture d'une assurance de responsabilité civile.

Aide aux vacances

Les organismes suivants peuvent, sous certaines conditions, verser des aides pour couvrir une partie du montant du séjour :

- Caisse d'Allocations Familiales,
- Mutualité Sociale Agricole,
- Comité d'Entreprise,
- services sociaux,
- associations caritatives.

Renseignez-vous auprès d'eux. Ces aides sont directement perçues par vous et ne peuvent en aucun cas être directement utilisées comme moyen de paiement à Services Chrétiens.

Modification et annulation des séjours

Du fait de l'organisateur

L'annulation du séjour du fait de l'organisateur, imposée par des circonstances majeures ou pour assurer la sécurité des enfants, entraînera le remboursement immédiat des sommes versées pour la participation au séjour. En cas d'annulation du séjour du fait de l'organisateur pour tout autre motif, il sera fait application des conditions prévues par l'article R 211-12 du Code du Tourisme présenté dans les conditions générales de vente. Lorsque, avant le départ, le séjour est modifié du fait de l'organisateur, sur un élément essentiel tel qu'une hausse significative du prix, il est possible dans un délai de 7 jours après en avoir été averti, soit de résilier le contrat d'inscription sans pénalité et obtenir le remboursement immédiat des sommes versées, soit d'accepter de participer au séjour modifié. Un avenant au contrat sera établi, tenant compte de ces modifications.

Du fait de l'inscrivant

Tout désistement ou annulation quel qu'en soit le motif, doit être notifié par lettre recommandée adressée à Colonie Harmonie / Services Chrétiens, 24, avenue de Fuveau, 13013 Marseille, France.

Frais d'annulation

L'annulation de l'inscription du fait de l'inscrivant entraîne dans tous les cas une retenue de 40 € au titre des frais de dossier.

Assurance de Responsabilité Civile

L'Association Services Chrétiens souscrit une assurance RC professionnelle n° 2118587904 auprès d'AXA.

Règlement intérieur

Tout manquement grave à la discipline sera signalé aux parents ou tuteur légal et l'exclusion pourra être prononcée. Dans ce cas aucune somme ne sera remboursée et les frais occasionnés par ce retour (billets de train de l'enfant et de l'accompagnant par exemple) seront à la charge de la famille ou du tuteur légal. Aucun remboursement ne sera alors effectué pour le séjour non complet.

Règlement intérieur pour l'ensemble des séjours Services Chrétiens :	
1	La possession et l'usage d'alcool, de tabac et de tout produit illicite sont interdits pour toutes personnes participant au centre.
2	La mixité est interdite dans les chambres, les sanitaires, sous les tentes. Les membres de l'équipe doivent aussi respecter l'intimité et la pudeur des enfants, surtout pendant les temps de toilette, douche, repos, etc.
3	Il faut respecter les temps calmes et libres des enfants quand ils ont besoin d'isolement ou d'autonomie. Respecter le sommeil et le repos de tous pendant les horaires appropriés (au niveau du bruit en particulier).
4	Le flirt n'est pas autorisé : 1. entre les membres de l'équipe, ni 2. entre membres et participants ni 3. entre participants. Les adultes sont invités à se concentrer sur la mission éducative et spirituelle qui leur est confiée.
5	Le respect est dû à soi-même (hygiène quotidienne, santé), aux autres participants (enfants ou adultes), ainsi qu'au matériel et des locaux du centre. En particulier, le langage doit être correct et respectueux des autres.
6	Les vols d'argent et d'objets seront sanctionnés après preuves concrètes.
7	La tenue vestimentaire doit être correcte et décente (excluant donc les tenues de baignade ou habits trop courts), marquée au nom du propriétaire.

Règlement intérieur pour l'ensemble des séjours Services Chrétiens :	
8	Les sanctions doivent être proportionnelles à la faute : pas de sanction en public, pas de sanction humiliante ou portant atteinte au corps, jamais de privation de nourriture, sommeil, contacts sociaux, biens personnels. La sanction doit être adaptée à la faute commise et les membres de l'équipe doivent être solidaires dans l'application. La direction doit être au courant et consultée pour toute faute grave ! Ne pas prendre de décision seul(e). Rester crédible et cohérent. Rester ouvert à la demande d'excuses, au changement de comportement significatif qui peut lever la sanction.
9	La direction peut décider de renvoyer à leurs frais un membre de l'encadrement ou un enfant chez lui pour des fautes graves de comportement.
10	Les postes de musiques ne sont pas autorisés pendant le séjour. Les lecteurs de musique personnels et consoles de jeux sont seulement autorisés pendant le temps calme et dans les chambres. Les téléphones portables sont seulement autorisés dans les chambres, et doivent être éteints de 22h00 - 8h00 afin de respecter le sommeil des autres.
11	La responsabilité des équipes envers les enfants confiés à la colonie est valable 24h sur 24h. Pour les adultes, le travail de surveillance en équipe est donc primordial ! Pour les enfants, il faut toujours demander permission avant de quitter un groupe ou de se rendre quelque part sans l'animateur.
12	La participation individuelle est requise : La présence sinon la participation aux ateliers, activités et le fonctionnement des temps calmes ne peuvent être changés qu'avec l'accord de la direction. L'animateur aussi s'engage à une présence responsable et constante.

Réclamations

Les réclamations éventuelles concernant les séjours devront être adressées par lettre recommandée à M. Young, Services Chrétiens 24, avenue de Fuveau, 13013 Marseille, dans un délai de 3 mois après le séjour.

Toutefois la responsabilité de l'association ne saurait être engagée en cas de perte, de détérioration ou de vol d'affaires personnelles, objets de valeur, ou espèces.